

Hauts-de-France, Nord
Villeneuve-d'Ascq
Quartier Flers-Bourg, La Croisure
62 à 76 rue de la Crète, 21 à 45 rue Colpin

Lotissement de 22 maisons, rue Colpin et de la Crète (Hameau de la Croisure)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA59005328
Date de l'enquête initiale : 2017
Date(s) de rédaction : 2017
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Patrimoine de Villeneuve-d'Ascq, ville nouvelle
Degré d'étude : recensé

Désignation

Dénomination : lotissement concerté
Parties constituantes non étudiées : maison

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : 2017, LY, 358 à 371 ; 374 à 381

Historique

Ce lotissement voit son tracé au sol établi dès janvier 1972 et sa construction débute au premier semestre 1975 d'après les photos aériennes (site géoportail) ; il est probablement achevé fin 1976 ou début 1977.

Signé des architectes chargés du Hameau de la Croisure Gilbert Delecourt, Ludwik Peretz, Edward Maignan et Jean-Pierre Verdonck, un plan de 1973 comporte 22 maisons en bandes. Mais la révision du projet du Hameau en 1976 oriente finalement le lotissement (pourtant déjà entamé !) vers de l'habitat isolé sur parcelles individuelles.

Le règlement d'urbanisme de 1976 stipule que les logements peuvent être soit isolés, soit mitoyens par un côté, et que "l'architecture, les matériaux et les pentes des toitures seront similaires aux autres groupements de maisons individuelles [du hameau]. L'unité d'ensemble devra être assurée par le recours à un architecte unique ou groupement d'architectes pour l'ensemble des habitations" (AC Villeneuve d'Ascq ; 2 EP 5). Nous n'avons pas retrouvé mention du promoteur finalement retenu ni des architectes à l'œuvre, mais les similitudes formelles de la plupart d'entre les maisons avec celles du lotissement voisin Flers-La-Croisure nous incitent à penser qu'il s'agit également de Gilbert Delecourt, Ludwik Peretz, Edward Maignan et Jean-Pierre Verdonck.

Période(s) principale(s) : 4e quart 20e siècle

Dates : 1975 (daté par source),

Auteur(s) de l'oeuvre : Gilbert Delecourt (architecte, attribution par analyse stylistique, ?), Ludwik Peretz (architecte, attribution par analyse stylistique, ?), Edward Maignan (architecte, attribution par analyse stylistique, ?), Jean-Pierre Verdonck (architecte, attribution par analyse stylistique, ?)

Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : ÉPALE (commanditaire, attribution par source), De Neuville (commanditaire, propriétaire, attribution par source)

Description

Le lotissement des rues Colpin et de la Crète prend la forme classique du groupement à impasse d'habitations distribuées en grappes. Il est cependant atypique en plusieurs points, se démarquant des autres îlots de la ville nouvelle, au partis pris urbains et architecturaux affirmés.

Il est constitué en deux secteurs parallèles indépendants, le premier au nord composé sur deux impasses partant de la rue de la Crète ; le second au sud desservi par la rue de Colpin, qui se ramifie également en deux impasses. Aucun dispositif n'assure la communication piétonne entre les deux secteurs de ce lotissement, totalement indépendants. Les deux secteurs sont par ailleurs séparés par le chemin piéton qui, depuis l'avenue Colpin, gagne le parc central du Hameau de la Croisure. Il faut ainsi sortir du lotissement pour rejoindre le principal espace collectif et paysager du Hameau. Enclavé de par ses accès, le lotissement est donc de surcroît déconnecté des espaces publics du Hameau, ce qui est exceptionnel.

Enfin le lotissement ne dispose d'aucun véritable espace collectif semi-public, ce qui constitue une réelle exception au sein de la ville nouvelle. En effet les maisons sont disposées en grappes autour des placettes terminant les impasses. Ces dernières, desservant les garages, sont traitées de façon totalement minérale, réduisant l'espace collectif potentiel à un maigre trottoir.

Les maisons sont isolées sur leurs vastes parcelles, sauf exceptionnels groupes de deux maisons mitoyennes : on aboutit ainsi à une densité très faible de 10 logements par hectare, la plus faible de la ville nouvelle. Malgré la qualité et l'homogénéité formelle d'une grande majorité des maisons, le lotissement ne présente ni composition marquée, ni paysage affirmé.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : brique

Matériau(x) de couverture : tuile

Étage(s) ou vaisseau(x) : 1 étage carré, étage de comble

Couvrements :

Type(s) de couverture : toit à longs pans

Typologies et état de conservation

Typologies : opération enclavée ; habitat individuel ; îlot d'habitat groupé

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

Références documentaires

Documents d'archive

- AC Villeneuve d'Ascq. Fonds ÉPALE ; 2 EP 531. **Dossier Hameau de la Croisure : plan de la ZAC, 27 juillet 1973.**
- AC Villeneuve d'Ascq. Fonds ÉPALE ; 2 EP 5. **ZAC de la Croisure : dossier de synthèse, arrêté de modification de ZAC et règlement d'urbanisme, 28 juillet 1978 et 4 août 1980.**

Illustrations



Le traitement exclusivement minéral des placettes réduit l'agrément des espaces collectifs, pourtant de dimensions conséquentes (ici le n° 37 rue Colpin).

Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20195900687NUCA



Deux maisons mitoyennes, de facture similaire à celles du lotissement voisin Flers-La-Croisure (ici les n° 64-66 rue de la Crète).

Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20195900670NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Les ilots d'habitation de la ville nouvelle de Villeneuve d'Ascq (IA59005554)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de La Croisure (IA59005317) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Villeneuve-d'Ascq, La Croisure,

Auteur(s) du dossier : Leslie Dupuis

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



Le traitement exclusivement minéral des placettes réduit l'agrément des espaces collectifs, pourtant de dimensions conséquentes (ici le n° 37 rue Colpin).

IVR32_20195900687NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Deux maisons mitoyennes, de facture similaire à celles du lotissement voisin Flers-La-Croisure (ici les n° 64-66 rue de la Crête).

IVR32_20195900670NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation